AVIS DE VACANCE

EXPERT NATIONAL DETACHE

1. Direction générale : ENV
- Direction : E – Affaires internationales et LIFE
- Unité : E2 –Accords environnementaux & Commerce
- Lieu : Bruxelles
- Chef d'unité : Hugo-Maria Schally, tél. 58 56
- Prise de fonction souhaitée : Troisième trimestre 2009

Veuillez noter que le détachement sera régi par la décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés auprès des services de la Commission. Le texte de cette décision est disponible sur http://ec.europa.eu/civil_service/job/sne/index_fr.htm

2. **Principaux domaines de responsabilité :**

L'expert œuvrera au sein d'une unité traitant d'Accords environnementaux et le commerce, et en particulier la politique internationale concernant la biodiversité et les forêts ainsi que le Commerce des espèces sauvages. L'expert fera partie d'une équipe chargée du suivi des affaires de la politique forestière au niveau international et en particulier du Plan d'action FLEGT (Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux). Il/elle travaillera à sa mise en œuvre et exécutera certaines tâches relatives au Règlement FLEGT. Sa position l'amènera également à participer au travail interinstitutionnel en cours sur la proposition de la Commission concernant la mise en place d'un régime d'autorisation FLEGT relatif aux importations de bois dans la Communauté européenne ainsi qu'à élaborer les mesures d'applications législatives subséquentes ("comitologie") et à effectuer les activités de suivi correspondantes. Il/elle contribuera au travail sur les questions internationales et/ou bilatérales importantes telles que les Accords de Partenariat Volontaires FLEGT (VPAs).

3. Principales qualifications :

Le/la candidate disposera d'une licence en droit, en sciences naturelles, en sciences politiques ou économiques. Une certaine expérience dans le secteur forestier ou des ressources naturelles de même que dans la rédaction et/ou la négociation de textes légaux constitue un avantage. La connaissance des procédures communautaires interinstitutionnelles et de l'expérience dans ce domaine représente un atout supplémentaire. Le/la candidate devra faire preuve d'un sens élevé d'auto-organisation.
La DG ENV applique la politique d'égalité des chances.

4. Langues:

Usage courant et niveau parfait en anglais écrit et parlé. Une bonne connaissance d'autres langues, telles que le français ou l'espagnol, constitue un avantage.